

SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°189 BIS DE MONTAUDRAN

DOSSIER DE PRESSE



MAI 2019



SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE MONTAUDRAN

Au croisement de la liaison ferroviaire Toulouse-Narbonne et du chemin Carrosse dans le quartier de Montaudran sur la commune de Toulouse, le passage à niveau n°189bis se trouve dans le périmètre de la ZAC Toulouse Aerospace, actuellement en cours de construction. Le projet de création de cette zone, intégrant deux ouvrages de traversée des voies ferrées, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé le 13 octobre 2015 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires pour le déploiement de la ZAC Toulouse Montaudran Aerospace. Au droit du PN n°189bis transitent des flux conséquents et qui ne vont cesser d'augmenter au fil des mois dans un contexte de densification de l'urbanisation. Les travaux ont débuté à l'été 2018 et s'achèveront fin 2020.

Le chantier, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, consiste à remplacer le passage à niveau par deux ponts ferroviaires Chemin de Carrosse et Chemin Payssat et à réaliser les voiries nécessaires.

➤ QUELS BÉNÉFICES PEUT-ON ATTENDRE DE CES TRAVAUX ?

Cette opération aura un double bénéfice. La création de deux ponts ferroviaires et d'une trémie routière permettront de renforcer la sécurité pour tous les modes de déplacements mais également de fluidifier le trafic, notamment aux heures de pointe.

➤ CALENDRIER DES TRAVAUX

Le chantier de suppression du passage à niveau n°189 bis de Montaudran se déroulera en deux phases:

- Été 2018 à mai 2019 : phase préparatoire du chantier et construction des deux ponts ferroviaires ;
- Du 3 au 9 mai 2019 : mise en place des ouvrages par glissement ; durant 126 heures, une opération de grande envergure permettra de mettre en place les deux ouvrages d'art sous les voies ferrées. Il s'agit de pousser les deux ponts ferroviaires qui auront été préfabriqués à côté de leur emplacement définitif. Cette opération, dite « coup de poing » nécessitera la fermeture totale du Chemin Carrosse à toutes circulations et l'arrêt des circulations ferroviaires.
- Mai 2019 à fin 2020 : travaux de création de la trémie routière et d'aménagements urbains (génie-civil, terrassement, ...).

➤ L'OPÉRATION COUP DE POING DU 3 AU 9 MAI 2019

Afin de mettre en place les futurs ponts ferroviaires, les circulations ferroviaires sont interrompues du 3 au 9 mai. Sur la période, les équipes sont mobilisées jour et nuit, en continu, pour effectuer les opérations : après des opérations sur les caténaires et de démolition des

quais, les équipes déposent les composants de la voie (rails, traverses, ballast), déblaient 11 000 m³ de matériaux à l'emplacement des futurs ouvrages et les glissent à l'aide de vérins. Il s'agit enfin de reconstruire les quais, remettre en place les éléments de la voie ferrée ainsi que les caténaires. Après des vérifications techniques, les trains pourront de nouveau circuler dès le 9 mai.

➤ FINANCEMENT

Le montant total des travaux s'élève à 50 M€ financés par :

L'État – SNCF Réseau : 32 %

La Région Occitanie : 10 %

Toulouse Métropole : 58 %



LES PASSAGES À NIVEAU EN OCCITANIE

Le rôle de SNCF Réseau est d'une part, d'améliorer la sécurité des passages à niveaux existants et d'autre part d'initier les démarches de suppressions de passages à niveau.

➤ NOMBRE DE PASSAGES À NIVEAU SUR LES LIGNES CIRCULÉES DE LA RÉGION

En Occitanie on décompte 1616 passages à niveau sur l'ensemble du réseau ferroviaire circulé.

➤ PASSAGES À NIVEAU INSCRITS AU PROGRAMME DE SÉCURISATION NATIONAL

Un programme de sécurisation national identifie les passages à niveau dont la suppression ou l'équipement est prioritaire. IL s'agit des passages à niveau ayant connu plusieurs incidents par an ou ayant des trafics routiers et ferroviaires élevés. La désignation de ces passages à niveau a été mise au point par l'Etat en 1997. En Occitanie, ces passages à niveau sont au nombre de 32.

➤ LA SÉCURISATION OU LA SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU

Le diagnostic sécurité d'un passage à niveau peut révéler la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisation. Plusieurs améliorations sont alors possibles. Cela peut aller du simple aménagement de voirie jusqu'à la suppression du passage à niveau. La suppression d'un passage à niveau peut prendre plusieurs années. Elle implique l'engagement des collectivités territoriales concernées. Le coût d'une suppression varie en moyenne de trois à 15 millions d'euros.

LA POLITIQUE SÉCURITÉ DE SNCF RÉSEAU PRÉVENIR – SÉCURISER - SUPPRIMER

En France, les 15 000 passages à niveau que compte le réseau ferré se ferment 450 000 fois pour permettre le passage d'un train.

SNCF Réseau fait de la sécurité sa priorité et développe depuis 15 ans une politique de sécurisation des passages à niveau qui s'inscrit dans les plans ministériels de D. Bussereau (2008) et F. Cuvillier (2013). Les actions de SNCF Réseau se déclinent selon les axes suivants :

➤ AMÉLIORER OU SUPPRIMER LES PASSAGES À NIVEAU

L'amélioration ou la suppression des passages à niveau s'organisent en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat. Le ministère chargé des transports a défini un programme national de sécurisation qui permet d'identifier les passages à niveau dont la suppression ou l'équipement est prioritaire.

➤ NE PAS CRÉER DE NOUVEAUX PASSAGES À NIVEAU

SNCF Réseau tente autant que possible de ne pas créer de nouveaux passages à niveau et de supprimer les passages à niveau très peu empruntés en créant un itinéraire de déviation par un ouvrage existant.

➤ DÉVELOPPER LA PRÉVENTION POUR RAPPELER LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE À RESPECTER

Les accidents aux passages à niveau sont causés dans presque tous les cas (99%) par un non-respect de la réglementation, soit délibéré, soit à la suite d'un moment d'inattention.

SNCF Réseau mène chaque année une campagne nationale de sensibilisation du grand public : la journée pour la sécurité sur les passages à niveau. Cette opération, lancée par SNCF Réseau en 2008 était à l'origine menée partout en France ; elle est devenue européenne en 2009, puis mondiale en 2011.

➤ DÉVELOPPER LA SANCTION POUR LES CONDUCTEURS ROUTIERS PAR LE BIAIS DES RADARS DE VITESSE ET DES RADARS DE FRANCHISSEMENT AUX PASSAGES À NIVEAU

Cette action est conduite par les services de l'Etat. SNCF Réseau, en accord avec la Délégation de la Sécurité et de la Circulation Routière déploie des radars de vitesse et des radars de franchissement pour contrôler les comportements des conducteurs routiers. Actuellement, 23 passages à niveau sont équipés de radars de vitesse et 40 sont équipés de radars de franchissement.

➤ MENER DES ÉTUDES ET DES EXPÉRIMENTATIONS

Pour trouver de nouvelles solutions d'amélioration de la sécurité, SNCF Réseau teste de nouvelles solutions :

- Création d'un marquage au sol signalant la ligne d'effet feux pour les passages à niveau automatiques (ligne d'arrêt du premier véhicule).
- Equipement de tous les passages à niveau automatiques de feux à diodes : l'objectif est de remplacer les lampes à filament des feux routiers R24 par des lampes à diodes afin d'améliorer la visibilité des feux.
- Mise en place de détecteurs d'obstacles : différents types de détecteurs d'obstacle aux passages à niveau sont en cours de test. Ils ont pour fonction de détecter les obstacles qui peuvent être heurtés par un train sur la voie et d'alerter le conducteur d'un train se dirigeant vers l'obstacle.

TOUT SAVOIR SUR LE PASSAGE À NIVEAU, UN CARREFOUR PAS COMME LES AUTRES

Pour 30 000 kilomètres de lignes ferroviaires, on dénombre 17 700 passages à niveau en France, dont près de 15 000 sont en activité. Ils sont fermés près de 450 000 fois par jour pour le passage d'un train.

Parmi les passages à niveau publics, 70% sont équipés de feux et de barrières automatiques.

En termes de répartition territoriale, moins de 1% des passages à niveau sont situés sur des routes nationales, 30% sont sur des routes départementales et 70% des passages à niveau se situent sur des voies communales.

Une collision entre un train et une voiture est mortelle pour l'automobiliste pratiquement une fois sur deux. En comparaison, 5% des accidents de la route sont mortels.

Un passage à niveau n'est pas un carrefour comme les autres :

- Un train roule vite : jusqu'à 160km/h, même en ville
- Un train est lourd : 1500 tonnes, voire plus
- Un train n'a pas le temps de s'arrêter même si le conducteur voit un obstacle : à 90km/h, un train met 800 mètres pour s'arrêter alors qu'une voiture met 70 mètres

Dans 99% des cas, les accidents aux passages à niveau sont causés par un non-respect de la réglementation, soit délibéré, soit à la suite d'un moment d'inattention.

Le nombre de morts aux passages à niveau a diminué de moitié ces 10 dernières années. Toutefois, le Ministère en charge des transports et SNCF Réseau continuent de se mobiliser pour réduire le nombre d'accidents. Faire respecter le code de la route aux passages à niveau est une priorité. SNCF Réseau mène ainsi chaque année une campagne nationale de sensibilisation du grand public : la journée pour la sécurité sur les passages à niveau.

À PROPOS DE SNCF RÉSEAU

Au sein de SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau gère, maintient, développe et commercialise les services offerts par le Réseau Ferré National. Il garantit la sécurité et la performance de plus de 30 000 km de lignes, dont 2 600 de Lignes à Grande Vitesse. Il est aussi le garant de l'accès au réseau et aux infrastructures de services pour tous ses clients dans des conditions transparentes et non discriminatoires. L'entreprise compte 54 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros en 2018.

<http://www.sncf-reseau.com>

TOULOUSE METROPOLE

Toulouse Métropole regroupe 37 communes qui souhaitent développer un projet commun d'aménagement du territoire. Son territoire s'étend sur 46 000 hectares et comptabilise 748 149 habitants (au 1er janvier 2016). Elle applique une gestion globale et transversale de ses domaines de compétences tout en tissant un lien de proximité avec les habitants et les communes : développement économique et emploi, urbanisme et projets, déchets urbains, aménagement et politique foncière, transports et déplacements, habitat et cohésion sociale, environnement et développement durable, eau et assainissement, voirie et propreté, bases de loisirs, culture et sports.

www.toulouse-metropole.fr